

Économies d'énergie : l'AMF appelle les communes à s'impliquer largement dans la démarche ÉcoWatt

21/10/2022

Crise énergétique

Le président de l'AMF, David Lisnard, a signé une charte avec RTE (Réseau de transport d'électricité) pour s'associer au dispositif ÉcoWatt, qui permet de visualiser en temps réel le niveau de consommation d'électricité du pays et, par conséquent, les risques de délestage.

« Les collectivités locales françaises ont un rôle essentiel à jouer pour nous permettre d'assurer l'alimentation électrique de tous les Français cet hiver », a rappelé, lors de la signature de cette charte, le président du directoire de RTE, Xavier Piechaczyk. Elles peuvent en effet à la fois prendre elle-même « des engagements de réduction de la consommation d'électricité », inciter leurs agents à réduire leur consommation dans le cadre professionnel, et enfin faire de la pédagogie et de la communication vis-à-vis des administrés.

Météo de l'énergie

Pilier de ces actions de communication : le nouveau dispositif ÉcoWatt, porté à la fois par RTE et par l'Ademe. Rapidement surnommé « la météo de l'énergie », il s'agit d'une carte interactive, en temps réel, illustrant le niveau de consommation dans l'Hexagone. Chaque région s'affiche dans une couleur en fonction de ce niveau : vert, la consommation est « normale », rapportée aux capacités du réseau. Orange, le système est « tendu », et les consommateurs sont appelés à multiplier les « écogestes ». Rouge, enfin : le système est « très tendu », et des coupures sont « inévitables » si les usagers ne réduisent pas la consommation.

Cette « météo » n'a pas qu'un usage de communication : le passage en « rouge » déclenchera également des dispositions d'ordre réglementaire, comme l'obligation d'extinction de toutes les publicités lumineuses (lire *Maire info* du 18 octobre).

Il paraît donc particulièrement utile que cette carte soit visible et consultable le plus largement possible : grâce à elle, citoyens, entreprises et collectivités peuvent être alertés en temps réel des tensions sur le réseau et prendre les dispositions nécessaires. Comme l'a expliqué David Lisnard, « les communes et intercommunalités peuvent contribuer à réguler la consommation lorsqu'une coupure est à craindre, pour permettre la continuité de l'approvisionnement ».

L'AMF invite donc les communes à « utiliser et relayer largement cet outil ».

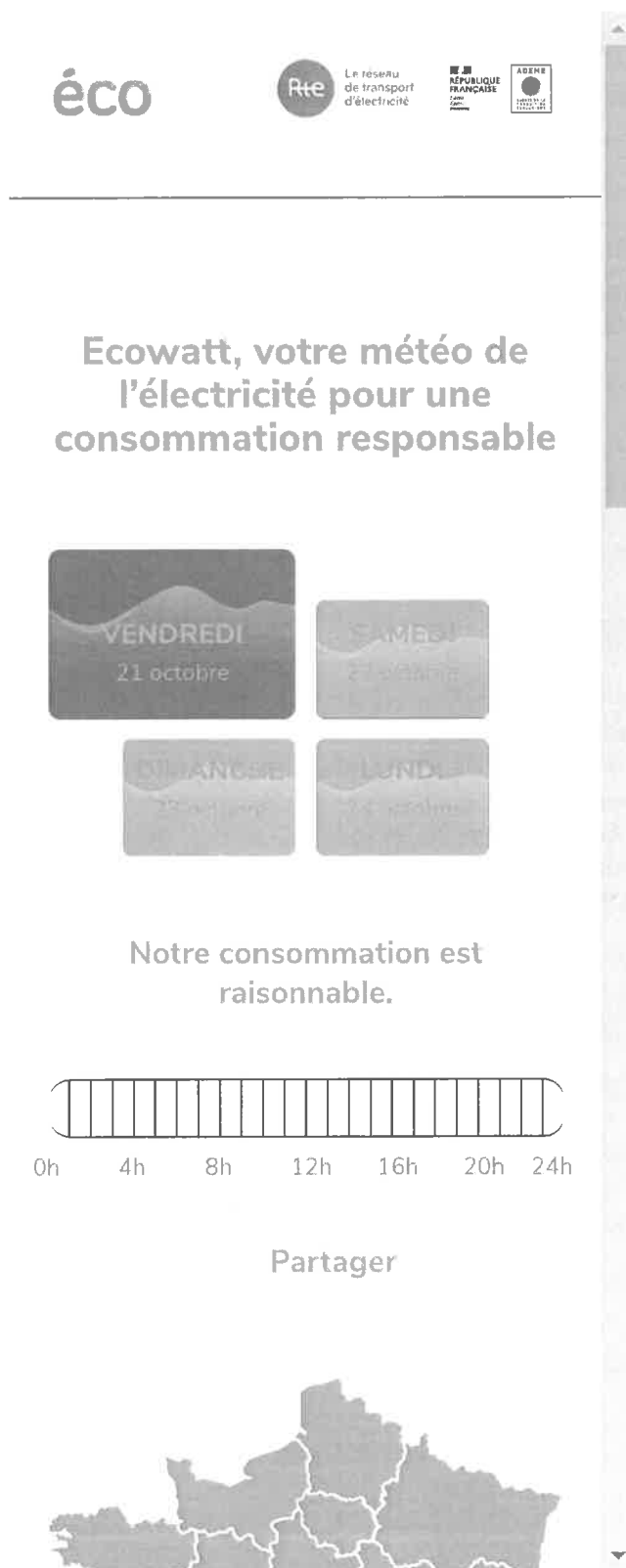
Comment utiliser ÉcoWatt ?

Les collectivités peuvent déjà, pour commencer, inciter leurs agents à utiliser le service Écowatt afin de réagir en cas de tension, et, de même, inciter les habitants à faire de même. Il est également possible de leur proposer de s'inscrire à « l'alerte vigilance coupure » proposée dans le même dispositif : il suffit de se rendre à l'adresse internet www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure et de fournir un numéro de téléphone portable et/ou une adresse internet pour recevoir, par sms ou par mail, une alerte en cas de risque de coupure. Avec toujours la même philosophie : si au moment d'une alerte, chacun fait en sorte de réduire sa consommation, cela peut conduire à ne pas avoir à effectuer de coupure. Il s'agit donc d'un geste « citoyen », souligne RTE, qui permet à chacun de « contribuer à assurer l'alimentation de tous en électricité ».

D'ici cet hiver, il sera également possible pour chaque citoyen possesseur d'un smartphone de télécharger une application gratuite permettant d'obtenir la carte météo sur son téléphone.

L'application est déjà disponible sous Iphone, elle devrait bientôt l'être sous Android.

Au-delà du niveau individuel, les collectivités peuvent diffuser largement le dispositif ÉcoWatt, par exemple en affichant la « carte météo » de la consommation électrique sur leur site internet, sous forme de « widget ».



Il est également possible de faire figurer ces données sur les panneaux municipaux numériques.

Au-delà, des applications un peu plus avancées sont possibles, mais qui supposent une certaine expertise technique. En effet, le site monecowwat.fr permet d'accéder à une application (API) ouverte et gratuite permettant d'accéder aux signaux ÉcoWatt en temps réel. Il est possible d'exploiter ces données et de les coupler aux systèmes de pilotage électrique, par

exemple pour programmer la baisse automatique des systèmes de chauffage ou de l'intensité lumineuse lorsqu'un signal orange ou rouge est émis.

Actions de sobriété

Au-delà d'ÉcoWatt et des situations d'alerte sur le réseau, rappelons que l'explosion du prix de l'énergie oblige les collectivités à faire preuve de sobriété et à tenter de réduire leur consommation. Pour les y aider, l'AMF, Amorce et Intercommunalités de France ont publié, ces dernières semaines, un guide de bonnes pratiques qui a été repris par le gouvernement dans le cadre de son plan de sobriété. Les trois associations proposent dix actions immédiates et faciles à mettre en œuvre pour diminuer ses consommations, et une centaine d'autres idées ou pistes de travail.

Enfin, signalons la publication par l'Ademe d'un certain nombre de fiches baptisées « check-lists antigaspillage » : six listes de « gestes à gain rapide » adaptées à différents types d'usage : mobilité, numérique, copropriétés, collectivités, etc. Toutes ces fiches sont d'un format pratique, un simple recto A4, et peuvent donc facilement être diffusées ou affichées. Nos lecteurs peuvent les télécharger en un seul fichier « zip » ici.

www.maire-info.com © AMF